MAIRIE DE ROCHEGUDE
30430 ROCHEGUDE

ARRÊTÉ n°24-2020
portant nomination de l'agent recenseur
du recensement de la population 2021

Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités locales,
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),
Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,
Vu le décret n° 2003-561du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune,
Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,
Vu la délibération du Conseil municipal n°67-2020 du 21 septembre 2020

ARRETE

Article 1 :
Est recruté du 4 janvier 2021 au 28 février 2021 en qualité d'agent recenseur :
Francoise CAYET
Ses missions et obligations sont celles définies par les décrets et l'arrêté susvisés.
Ses obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n° 51-711 et n° 78-17 citées susvisées.
Article 3 :
La rémunération est fixée 580 € brut pour l'ensemble de la mission.
Article 2 :
Madame le secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet d'Alès
- Monsieur le trésorier principal de Saint Ambroix
- Monsieur le Président du centre départemental de gestion

Fait à Rochegude, le 5 octobre 2021
Le Maire.

MAIRIE de ROCHEGUDE (Gard)

Le soussigné reconnaît avoir reçu un exemplaire de la présente décision, avoir pris connaissance des obligations qu'elle comporte et avoir été informé qu'il dispose d'un délai de deux mois pour la contester auprès du tribunal administratif de Nimes
Date :
Signature :